

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT PÉNAL GÉNÉRAL 2021-13

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Règlement pénal général 2021-13;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence d'abroger et de remplacer le Règlement pénal général 2005-007 et ses amendements.

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 15 septembre 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville**



**Me Karen Loko, greffière**